



ESMS
conseil

catalogue
MISSIONS

OCTOBRE 2024



ESMS CONSEIL

19 square des Frères Ambrogiani
13008 MARSEILLE
Tél. 04 91 25 08 26
contact@esmsconseil.com
www.esmsconseil.com



Contactez-nous

04 91 25 08 26

contact@esmsconseil.com



- Etablissements sanitaires
- Etablissements et services médico-sociaux

SECURITE, HYGIENE ET VIGILANCES

Gérer avec sérénité

■ NOTRE OBJECTIF

Vous permettre de gagner en sérénité sur un volet délicat : la sécurité et l'hygiène.

ESMS Conseil s'engage à apprécier au plus juste et à vous rendre compte, dans sa globalité, de la conformité de votre démarche en matière de sécurité, hygiène et vigilances, au regard des derniers textes réglementaires parus (document unique, lutte contre la légionellose, démarche HACCP...).

Pour mieux vous orienter, si cela s'avère nécessaire, vers les experts agréés.

■ Des modalités pratiques rigoureuses

Nous vous proposons d'intervenir en adoptant la démarche suivante :

- Une équipe de consultants visite votre établissement ;
- Sur la base d'un questionnaire relatif aux derniers textes réglementaires et à l'analyse des pratiques elle évalue, avec vous, les démarches engagées au sein de votre structure ;
- Elle vérifie les documents et les rapports relatifs à la sécurité, à l'hygiène et autres vigilances de votre établissement, requis par la réglementation spécifique à votre établissement ;
- Notre équipe apprécie l'efficacité des procédures mises en place au sein de votre établissement ;
- ESMS vous dotera également de quelques conseils qui vous permettront d'amortir ou de réduire les coûts engendrés.

■ Une durée d'intervention ajustée

ESMS Conseil évalue ses interventions en alliant expertise et réactivité.

La durée de celles-ci se fixe par journée ou demi-journée, en fonction des besoins recensés.



- Etablissements sanitaires
- Etablissements et services médico-sociaux

PROJET INSTITUTIONNEL ET DEMARCHE QUALITE

Marqueurs d'originalité

■ NOTRE OBJECTIF

Vous permettre d'affiner votre projet d'établissement et de vous démarquer de la concurrence.

ESMS CONSEIL s'engage à analyser les actions et les procédures assurant la prise en charge «qualité» de vos usagers ainsi que votre projet d'établissement.

Pour le développer et le rendre original, pour vous différencier de la concurrence.

■ Des modalités pratiques rigoureuses

Soucieuse d'associer au plus près ses interlocuteurs dans la conduite de leur projet, ESMS Conseil articule toujours ses interventions en deux temps.

LA PHASE PRELIMINAIRE

- Une équipe de consultants visite votre établissement ;
- Elle rencontre les acteurs et les équipes des différents secteurs d'activité ;
- Elle analyse la démarche qualité existante au regard de sa pertinence, son efficacité et sa conformité : existence d'un projet d'établissement, procédures mises en place, etc.

LA PHASE D'ACCOMPAGNEMENT

Au regard de l'évaluation réalisée ESMS Conseil met en place les outils nécessaires à la valorisation de votre hébergement ou optimise l'existant (élaboration du projet d'établissement, mise en place de la démarche qualité, etc.).

ESMS forme vos équipes afin d'améliorer leurs pratiques et vous permettre ainsi de vous démarquer de vos concurrents.

■ Une durée d'intervention ajustée

ESMS Conseil évalue ses interventions en alliant expertise et réactivité.

La durée de celles-ci se fixe par journée ou demi-journée, en fonction des besoins recensés.



■ Etablissements sanitaires

■ Etablissements et services médico-sociaux

VEILLE REGLEMENTAIRE

La conformité en temps réel

■ NOTRE OBJECTIF

Assurer, pour vous, une veille réglementaire et vous permettre ainsi d'allier conformité et réactivité.

ESMS Conseil s'engage à vous fournir, en continu, informations et conseils actualisés pour vous permettre de rester en conformité avec la réglementation en vigueur dans le secteur médico-social ou sanitaire. Du temps libéré à consacrer à votre personnel, vos patients ou vos résidents.

■ Les « + » de la démarche

En souscrivant à ce contrat, vous prenez également l'assurance de :

- Disposer en permanence des informations indispensables à la gestion quotidienne conforme de votre établissement et à l'évolution de son projet ;
- Vous octroyer une aide méthodologique efficace et un suivi fiable ;
- Bénéficier d'une assistance relationnelle avec les administrations compétentes ;
- Vous abonner à un service personnalisé ;
- Profiter d'un coût réduit, étalé sur une année.

■ Nos engagements

Nos consultants vous informent des opportunités qu'offre le CPOM et vous exposent les différentes options qui se présentent à vous au regard des nouvelles règles de financement. Nos consultants vous conseillent en termes de :

- Assurer, en continu, une veille réglementaire et législative rigoureuse ;
- Assurer une assistance téléphonique et par courriel relative aux textes réglementaires parus ;
- Vous mettre à disposition une équipe qui répondra à vos besoins ;
- Vous fournir un service personnalisé, modulable, ajusté en permanence à vos besoins.

■ Un contrat annualisé totalement personnalisé

ESMS Conseil vous propose, pour ce service, un contrat d'abonnement annuel, à composer vous-même, en fonction de vos exigences.



- Etablissements sanitaires
- Etablissements et services médico-sociaux

INSTANCES ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES EN MATIERE DE DROIT DES USAGERS ET DE LEGISLATION SOCIALE

L'audit nécessité

■ NOTRE OBJECTIF

Vous permettre d'être fonctionnel sur un volet qui mérite d'être approfondi.

ESMS Conseil s'engage à apprécier au plus juste le respect de la réglementation applicable en matière de droits des usagers et/ou de législation sociale spécifique à votre établissement. Elle vérifie l'existence des instances et des documents obligatoires au sein de votre établissement et vous accompagne dans leur mise en conformité rédactionnelle et fonctionnelle. Une démarche qui a toujours prouvé son utilité.

■ Des modalités pratiques rigoureuses

Nous vous proposons d'intervenir en adoptant la démarche suivante :

- Une équipe de consultants visite votre établissement ;
- Elle étudie les documents et les procédures élaborés pour les usagers et leurs familles : livret d'accueil, contrat de séjour, instances de participation et de représentation, règlement de fonctionnement, etc. ;
- Elle analyse les documents et les procédures élaborés pour les personnels : document unique, dossiers des personnels, règlement intérieur, affichages obligatoires, instances de participation et de représentation, etc. ;
- Elle vous accompagne dans la rédaction, la mise en place et l'optimisation de ces outils obligatoires, utiles et valorisants pour votre établissement.

■ Une durée d'intervention ajustée

ESMS Conseil évalue ses interventions en alliant expertise et réactivité.

La durée de celles-ci se fixe par journée ou demi-journée, en fonction des besoins recensés.



PROCEDURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE : LE SYSTEME EPRD / ERRD

La confiance pérenne

■ NOTRE OBJECTIF

Vous permettre de gagner en assurance et en retour sur investissement sur un volet essentiel.

ESMS Conseil s'engage à apprécier au plus juste la pertinence de votre organisation budgétaire et comptable, au regard du contexte réglementaire, conventionnel et tarifaire du secteur.

ESMS réalise pour vous ou avec vous, vos EPRD, ERRD, et vous assiste tout au long de l'année dans la procédure budgétaire.

■ Des modalités pratiques rigoureuses

Soucieuse d'associer au plus près ses interlocuteurs dans la conduite de leur projet, ESMS Conseil articule toujours ses interventions en deux temps.

LA PHASE PRELIMINAIRE

- Une équipe de consultants visite votre établissement ;
- Sur la base de fiches thématiques (facturation, comptabilité, procédure budgétaire, EPRD, ERRD), elle vérifie les documents et apprécie l'adéquation et l'efficacité des procédures mises en place ;
- Elle évalue la mise en application de la réforme tarifaire dans votre établissement.

LA PHASE D'ACCOMPAGNEMENT

- ESMS Conseil fait état des constats effectués lors de la phase préliminaire ;
- Nos consultants vous accompagnent dans la réalisation de vos EPRD et ERRD ;
- ESMS vous propose un outil informatique performant qui vous permet d'adapter en continu votre comptabilité aux exigences de la réglementation budgétaire et comptable des établissements médico-sociaux.

■ Une durée d'intervention ajustée

ESMS Conseil évalue ses interventions en alliant expertise et réactivité.

La durée de celles-ci se fixe par journée ou demi-journée, en fonction des besoins recensés.



EVALUATIONS INTERNES ET EXTERNES

Un gage de qualité

NOTRE OBJECTIF

Vous accompagner au plus près lors de vos évaluations internes et externes.

Dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, tout établissement médico-social doit procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'il délivre.

ESMS Conseil est à vos côtés pour vous aider à réaliser votre évaluation interne et pour préparer ou mener votre évaluation externe, au regard des recommandations de bonnes pratiques professionnelles élaborées ou validées par l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM). ESMS Conseil est, à ce titre, titulaire d'une habilitation délivrée par la HAS (ex-ANESM), nécessaire pour procéder à l'évaluation externe des activités assurées par les établissements médico-sociaux (n°H2009-07-055). En cours de certification COFRAC.

Des modalités pratiques rigoureuses

EVALUATION INTERNE

- Réalisation de l'auto-évaluation à l'aide de l'outil agréé de votre choix (SGS, Qualicert Synerpa-Fnacppa, etc.) ;
- Détermination des objectifs et actions correctives à mener ;
- Préparation de l'évaluation interne.

EVALUATION EXTERNE

Deux solutions vous sont proposées :

1°) A partir des résultats de l'évaluation interne et au regard des référentiels les plus usités par les organismes habilités par l'ANESM, ESMS Conseil vous accompagne dans la préparation de votre future évaluation externe. Notre équipe vous indiquera les éléments à valoriser et les pièges à éviter.

OU

2°) Parce que vous souhaitez faire appel à un cabinet reconnu et indépendant, ESMS Conseil procédera à l'évaluation externe de votre établissement, en tant qu'organisme habilité par l'ANESM.

Une durée d'intervention ajustée

ESMS Conseil évalue ses interventions en alliant expertise et réactivité.

Les démarches d'évaluation étant, avant tout, basées sur l'avancée des objectifs et des actions d'amélioration de l'établissement, les durées d'intervention sont spécifiques à chaque structure.



CREATIONS, EXTENSIONS ET TRANSFORMATIONS

Dossiers clés en mains

■ NOTRE OBJECTIF

Vous permettre de concrétiser vos projets de création, d'extension, de transformation d'établissement ou de transfert d'activité.

Dans le cadre des appels à projets émis par les autorités compétentes, ou simplement par extension de faible capacité, ESMS Conseil s'engage à vous fournir une prestation clés en main et à réaliser, pour vous, à partir des informations que vous transmettez, un dossier de demande d'autorisation ou d'agrément en tous points conforme à la réglementation.

■ Des modalités pratiques rigoureuses

Soucieuse d'associer au plus près ses interlocuteurs dans la conduite de leur projet, ESMS Conseil articule toujours ses interventions en deux temps.

LA PHASE PRELIMINAIRE

- ESMS Conseil anime une réunion visant à définir précisément, avec le promoteur, les caractéristiques du projet ;
- Une proposition commerciale est alors élaborée par l'équipe d'ESMS Conseil dans les 48 heures ;
- Le promoteur procure les documents nécessaires au montage du dossier, en respectant la liste établie par nos consultants.

LA PHASE D'ACCOMPAGNEMENT

- ESMS Conseil élabore un pré-projet et le soumet au promoteur pour une validation commune. Celui-ci est généralement constitué d'un :
 - Projet administratif ;
 - Pré-projet d'établissement ;
 - Projet architectural ;
 - Projet financier ;
- Si vous le souhaitez ESMS présente, pour vous ou à vos côtés, ce pré-projet aux autorités administratives compétentes (ARS, CD) ;
- Le dossier définitif vous est remis par nos consultants après les éventuelles corrections et indications préconisées par les autorités administratives.

■ Une durée d'intervention ajustée

ESMS Conseil évalue ses interventions en alliant expertise et réactivité

La durée de celles-ci est estimée à 12-15 jours consultant, dès la réception de l'ensemble des documents.



ELABORATION ET NEGOCIATION DU CPOM

Une concentration d'expertises

NOTRE OBJECTIF

Forte de son expérience, notre équipe vous garantit la maîtrise des différentes étapes d'élaboration du CPOM, et un travail personnalisé.

Des modalités pratiques rigoureuses

ESMS Conseil vous accompagne sur chacune des étapes de conclusion du CPOM. L'approche et la méthodologie proposées sont conformes aux outils proposés par l'ANAP tout en prenant en compte les exigences et recommandations des autorités locales (ARS et CD), mais surtout, vos attentes.

1. CADRAGE DE LA DEMARCHE

Nos consultants vous informent des opportunités qu'offre le CPOM et vous exposent les différentes options qui se présentent à vous au regard des nouvelles règles de financement. Nos consultants vous conseillent en termes de :

- Méthodologie ;
- Détermination d'un planning ;
- D'éléments et analyses préalables à la négociation ;
- Définition d'objectifs.

2. LA PHASE DE DIAGNOSTIC PARTAGE

ESMS Conseil vous accompagne pour réaliser votre autodiagnostic, vous orientent sur les attentes des financeurs, vous appuie sur les différents échanges et sur la formalisation du diagnostic partagé.

3. PROPOSITIONS CONTRACTUELLES

Nos consultants vous aident à déterminer et à formaliser les objectifs contractuels sur lesquels vous vous engagerez, les actions à mettre en œuvre et les indicateurs à suivre. Ils vous aident à déterminer les moyens disponibles et à évaluer les conséquences financières sur les 5 années du CPOM.

4. CONCERTATION ET DISCUSSION

Nos consultants vous accompagnent au cours des négociations avec les autorités de tarification sur ;

- Les objectifs contractuels ;
- Le budget prévisionnel ;
- Les autres engagements ;
- Le plan de retour à l'équilibre ;
- Le calendrier de mise en œuvre ;
- Le contrat.

5. SUIVI

ESMS Conseil vous propose de faire un suivi de la mise en œuvre de votre CPOM, selon un calendrier qui sera déterminé conjointement.

Une durée d'intervention ajustée

ESMS Conseil vous proposera une durée d'intervention en fonction du nombre d'établissements, de leur type, et des modalités d'accompagnement choisies.



PLAN DE RETOUR A L'EQUILIBRE EN EHPAD

Le gain d'efficience

■ NOTRE OBJECTIF

Vous aider à identifier, et à mesurer les leviers d'amélioration financière de votre EHPAD.

Notre équipe vous aide à formaliser et suivre votre plan d'actions.

■ Des modalités pratiques rigoureuses

1. ETAT DES LIEUX

- Analyse du bilan financier ;
- Analyse du compte d'exploitation ternaire ;
- Point sur les projets d'investissement (Plan Pluriannuel d'Investissement, PPI) ;

2. ELABORATION DU PLAN DE RETOUR A L'EQUILIBRE (PRE)

- Détermination des objectifs avec chaque responsable ;
- Valorisation des objectifs ;
- Elaboration du planning de réalisation de chaque objectif ;

3. MISE A DISPOSITION D'OUTILS DE SUIVI DU PRE

- Détermination des indicateurs ;
- Elaboration d'un outil de suivi adapté ;
- Définition des modalités de suivi ;

4. ACCOMPAGNEMENT AU SUIVI

Nos consultants vous accompagnent tout au long du plan d'actions défini, en mesurant à intervalles réguliers, les améliorations financières de la structure.

■ Une durée d'intervention ajustée

ESMS Conseil vous proposera une durée d'intervention en fonction du nombre d'établissements, de leur type, et des modalités d'accompagnement choisies.



CREATIONS, EXTENSIONS ET TRANSFORMATIONS

Dossiers clés en mains

NOTRE OBJECTIF

Vous permettre de concrétiser vos projets de création, d'extension, de transformation d'établissement ou de transfert d'activité.

ESMS Conseil s'engage à vous fournir une prestation clés en main et à réaliser pour vous, à partir des informations que vous transmettez, un dossier en adéquation avec la réglementation et son évolution, afin de réaliser un dossier à présenter à la Commission Spécialisée pour l'Organisation des Soins (CSOS).

Des modalités pratiques rigoureuses

Soucieuse d'associer au plus près ses interlocuteurs dans la conduite de leur projet, ESMS Conseil articule toujours ses interventions en deux temps.

LA PHASE PRELIMINAIRE

- ESMS Conseil anime une réunion visant à définir précisément, avec le promoteur, les caractéristiques du projet ;
- Une proposition commerciale est alors élaborée par l'équipe d'ESMS Conseil dans les 48 heures ;
- Le promoteur procure les documents nécessaires au montage du dossier, en respectant la liste établie par nos consultants.

LA PHASE D'ACCOMPAGNEMENT

- ESMS Conseil élabore un pré-projet et le soumet au promoteur pour une validation commune. Celui-ci est généralement constitué d'un :
 - Projet administratif ;
 - Pré-projet d'établissement (projet médical et de soins inclus) ;
 - Projet des personnels ;
 - Suivi du projet architectural établi par l'architecte ;
 - Projet financier ;
 - Projet d'évaluation ;
- Si vous le souhaitez ESMS présente, pour vous ou à vos côtés, ce pré-projet aux autorités administratives compétentes (ARS) ;
- Le dossier définitif vous est remis par nos consultants après les éventuelles corrections et indications préconisées par les autorités administratives.

Une durée d'intervention ajustée

ESMS Conseil évalue ses interventions en alliant expertise et réactivité

La durée de celles-ci est estimée à 12-15 jours consultant, dès la réception de l'ensemble des documents.



REVALORISATIONS TARIFAIRES SSR

L'expertise reconnue

NOTRE OBJECTIF

Dans l'attente de la mise en oeuvre complète de la T2A, et dans le cadre de la montée en charge du nouveau mode de financement, vous permettre d'obtenir :

- La reconnaissance tarifaire de vos nouvelles missions spécialisées ;
- La revalorisation tarifaire de missions spécialisées existantes.

Suite à la visite de conformité visant à confirmer votre nouvelle autorisation de mention spécialisée, ESMS Conseil s'engage à préparer, pour vous, un dossier de demande de revalorisation tarifaire, accompagné d'axes de négociation avec les tutelles.

Des modalités pratiques rigoureuses

Soucieuse d'associer au plus près ses interlocuteurs dans la conduite de leur projet, ESMS Conseil articule toujours ses interventions en deux temps.

LA PHASE PRELIMINAIRE

- ESMS Conseil définit, avec vous, les moyens financiers actuellement mobilisés pour le fonctionnement de votre activité ;
- Elle vous accompagne dans l'évaluation des investissements techniques et humains restant à réaliser pour être en conformité avec la mention spécialisée obtenue ;
- Notre équipe mesure l'évolution de la lourdeur de vos patients, à partir de vos indicateurs PMSI.

LA PHASE D'ACCOMPAGNEMENT

- ESMS Conseil évalue, avec vous, le tarif cible à intégrer dans le dossier de demande de revalorisation et prépare ce document ;
- A partir des éléments étudiés et des références de la profession, notre équipe prépare, pour vous, un argumentaire venant à l'appui de vos négociations avec les tutelles.

Une durée d'intervention ajustée

ESMS Conseil évalue ses interventions en alliant expertise et réactivité

La durée de celles-ci est estimée à 4-6 jours consultant, dès la réception de l'ensemble des documents.



PMSI ET ETUDES MEDICO-ECONOMIQUES

L'éclairage pragmatique

NOTRE OBJECTIF

Vous permettre de maîtriser votre positionnement médico-économique et financier.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la future T2A, ESMS Conseil s'engage à vous fournir les outils et analyses permettant d'éclairer vos réflexions stratégiques et opérationnelles. Pour garder un temps d'avance sur cette réforme primordiale pour votre avenir.

Des interventions adaptées à vos besoins

VALORISATION DE VOTRE PMSI

- ESMS Conseil évalue le positionnement de vos indicateurs pmsi (Indices de Modulation IVA & GME, PMJT, score des risques financiers, DMS...) au regard des références nationales ;
- Elle formalise et commente ses constats au moyen de représentations schématiques ;
- Notre équipe identifie, avec vous, les axes de progression et points de vigilance liés au passage à la T2A.

BENCHMARKING DE VOS COÛTS

- ESMS Conseil vous accompagne dans la mise en place d'un outil de calcul des coûts par activité ;
- Elle élabore une analyse des coûts de vos prises en charge, plateaux techniques et fonctions logistiques ;
- ESMS positionne vos résultats par rapport aux référentiels nationaux et détermine vos sources d'optimisations économiques.

OPTIMISATION DE VOS ACTIVITES ET PLATEAUX TECHNIQUES

- ESMS Conseil définit, avec vous, les caractéristiques de votre projet et/ou problématique ;
- Elle recueille les informations thématiques : activité, chiffre d'affaires, ressources humaines et équipements dédiés à la prise en charge ;
- Elle évalue le niveau de rentabilité et d'optimisation de l'activité actuelle et détermine son seuil d'équilibre. Elle complète son analyse avec des références de la profession ;
- Notre équipe fait état de ses recommandations et vous propose un outil informatique de simulation permettant de mesurer l'impact financier des actions pouvant être mises en œuvre.

Une durée d'intervention ajustée

ESMS Conseil évalue ses interventions en alliant expertise et réactivité.

La durée de celles-ci est estimée à 2-6 jours consultant, dès la réception de l'ensemble des documents.